



**FONDS DE CONCOURS
SPORT-SANTÉ
2026**

SAUMUR
VAL^{DE} LOIRE
AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de son dispositif Sport Santé et pour favoriser et encourager la pratique d'une activité physique et sportive en accès libre, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire programme pour l'année 2026 un fonds de concours pour la rénovation ou la création d'équipements sportifs extérieurs et en accès libre à destination de l'ensemble des communes de la collectivité

Critères d'éligibilité

- Opération ouverte à l'ensemble des communes de l'Agglomération Saumur Val de Loire.
- Le versement du Fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet **la rénovation ou la réalisation d'un équipement sportif extérieur et en accès libre**, en lien avec les thématiques ci-dessous :
 - Aménagement d'un parcours de santé en accès libre ;
 - Aménagement d'un espace de fitness extérieur en accès libre ;
 - Rénovation ou création d'un terrain multisports extérieur et clôturé ;
 - Rénovation ou création d'un skate-park ;
 - Création d'un pumptrack ;
 - Aménagement d'une aire de jeux à caractère sportif
- Montant maximum du fonds de concours : 5 000 € par projet (10 projets seront retenus)
- La commune devra participer à hauteur de 50% HT du montant du projet (le fonds de concours versé ne pourra excéder l'auto-financement de la commune)

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est à télécharger sur **www.saumurvaldeloire.fr** dans le portail des aides.
Il doit être rempli puis retourné avant le **30 octobre 2026**.

par voie postale :

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Direction des politiques sportives
11 rue du Maréchal-Leclerc
49408 Saumur Cedex

OU

par courriel :

politiquessportives@saumurvaldeloire.fr

en indiquant en objet : Fonds de concours 2026 - *Nom de la structure*

